

La Cnaf présente les dépenses des prestations légales versées par les Caf entre 2015 et 2016

Les caisses d'Allocations familiales (Caf) et les Caisses centrales de mutualité sociale agricole (Ccmsa) ont versé 84,3 milliards d'euros de prestations légales en 2016. Par rapport à 2015, la masse financière est en hausse de +3,4 %.

Les prestations légales versées par la branche Famille sont réparties selon trois catégories : les prestations conditionnées à la présence de l'enfant, financées par le fonds national des prestations familiales (Fnpf) ; les prestations logement, financées par le fonds national d'aide au logement (Fnal) ; les prestations relatives à la solidarité et au soutien de l'activité, financées par l'Etat ou les départements.

La prime d'activité, le Rsa et l'Aah expliquent cette progression

Entre 2015 et 2016, les dépenses de prestations légales soutenues par les Caf augmentent de +3,4 % ce qui correspond à 2,7 milliards d'euros. Cette évolution résulte des aides relatives à la solidarité et au soutien à l'activité avec 24,6 milliards d'euros consacrés en 2016 représentant près de 30% de l'ensemble des prestations versées par les Caf. Ces prestations ont fait l'objet d'une importante réforme avec la mise en place de la prime d'activité au 1^{er} janvier 2016 (+14,8% des dépenses).

Une baisse des dépenses dédiées aux prestations familiales

Les dépenses relevant du Fnpf connaissent une baisse de 1,2% entre 2015 et 2016 en raison de la conjugaison des effets des réformes inscrites dans la loi de financement de la Sécurité sociale (Lfss) de 2014 et 2015, mais aussi de la baisse récente de la natalité et du recours aux dispositifs d'interruption de l'activité.

La branche Famille a consacré en 2016 près de 40 % des dépenses des prestations familiales à la petite enfance, soit 12,4 milliards d'euros, en diminution de 0,8% entre 2015 et 2016.

Les dépenses destinées à l'enfance et la jeunesse, qui représentent 18,1 milliards d'euros en 2016, sont également en recul de 1,0%. La mise en place de la modulation des allocations familiales (Af) selon le niveau de ressources des foyers au 1^{er} juillet 2015 est notamment l'origine de cette réduction.

Découvrez l'ensemble des dépenses de prestations légales entre 2015 et 2016 dans [l'E-ssentiel n°175](#).



Contact presse

Laetitia Bolumbe
presse@cnaf.fr
01.45.65.68.65